CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85144** **VALABLE JUSQU'AU** **02/03/2027**

ÉDITÉ LE 09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2009

Raison sociale : SARL D DEMAN

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 26/07/2022

Capital : 450 050

16 RUE DENIS PAPIN
91630 GUIBEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 2009B01512

Siret : 512 436 668 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2117523

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 11265920004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 11265920004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 64 95 51 22 **Fax :** 01 64 95 54 77

Portable : 06 83 89 14 68

Responsabilité légale :
DEMAN DENIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE / MARTINS CÉDRIC CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : denis.deman@deman91.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 067 960 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	16	09/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 16:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.